

« 21 heures pour s'initier à la paie »

INITIATION A LA PAIE et CHARGES SOCIALES - Niveau 1

Eligible CPF

CODE P01/V1.0 du 30.09.2021

Ce programme est mis à jour en temps réel, pour tenir compte des dernières évolutions sociales. La formation « 21 heures pour s'initier à la paie » permet d'appréhender le cadre juridique de la paie et de comprendre la structure d'un bulletin de paie et ses composantes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Appréhender le cadre juridique de la paie
- ✓ Comprendre la structure d'un bulletin de paie et ses composantes
- ✓ Calculer les charges sociales

A la fin de la formation, l'apprenant doit être en mesure d'établir une fiche de paie simple

CONTENU DE LA FORMATION

1. Cerner l'environnement juridique de la paie

- Identifier les sources du droit du travail : les dispositions légales et conventionnelles
- Connaître ses obligations relatives au bulletin de paie

2. Déterminer la rémunération mensuelle du salarié

- La durée du temps de travail
- Le calcul du salaire de base
- Les différentes composantes de la rémunération

3. Calculer les charges sociales

- Le plafond de Sécurité sociale et tranches de salaire
- Les différentes familles de cotisations
- La réduction générale
-

4. Du brut au net

- Le calcul de l'impôt sur le revenu
- L'ajustement du net à payer

Le contenu de cette formation est adaptable et personnalisable en fonction des besoins du bénéficiaire

MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

- Méthodes pédagogiques actives : apports théoriques et pratiques (calculs concrets sur trame Excel, exemples d'application et mise en situation professionnelle)
- Mise à disposition d'un support pédagogique (support alliant théorie et cas pratiques)

OUTILS ET METHODOLOGIES PEDAGOGIQUES

- Point en amont de la formation avec restitution du besoin client.
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.
- Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.

DISPOSITIONS PRATIQUES

- Effectif maximum : 5 personnes
- Le stagiaire devra se munir d'une calculatrice.

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne ayant la nécessité de calculer les bulletins de paie et charges sociales.
- Aucun niveau de connaissances préalables requis.

DURÉE ET TARIFS

- 3 jours/21 heures-1 567 € HT à distance-1 700 € HT en intra-entreprise

LIEU ET DATES DE FORMATION

- Cette formation est possible en intra ou distanciel grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone (logiciel google meet).

SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation, document d'évaluation de satisfaction, Évaluation à chaud et à froid

LES PLUS

- Une formation opérationnelle, centrée sur le bulletin de paie
- Une formation axée "terrain" s'appuyant sur des cas concrets et applications pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid, évaluation des acquis de la formation et réponses à vos questions post-formation

Chacune des sessions de formation interentreprises bénéficie d'une évaluation complète à chaud et à froid

ACCESSIBILITE



Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies pédagogiques en fonction des différentes situations d'handicap.

CONTACTS

- Téléphone : 03.87.64.79.49 / 06 66 43 73 25
- Mail : l.sissler@coworkingetformations.fr

• MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session
- Inscription directe via son CPF - www.moncompteformation.gouv.fr/
- Inscription via signature du devis : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

POUR ALLER PLUS LOIN

Formations complémentaires

Le stagiaire pourra poursuivre sa formation en suivant la formation : Paie niveau 2-perfectionnement.